

0DEP	INSEE	ANNEE	N°
60	500	2023	50

COMMUNE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
LE PLESSIS BELLEVILLE  
8, Place de l'Eglise  
60330 LE PLESSIS BELLEVILLE

SEANCE Du 7 Octobre 2023

Nombre de membres  
En exercice : 23  
Présents : 12  
Votants : 19

Le 7 Octobre 2023  
le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en séance exceptionnelle, s'est réuni  
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses  
séances sous la présidence de M. SMAGUINE Dominique.

Date de convocation :  
27 Septembre 2023  
Date d'affichage :  
27 Septembre 2023

**PRESENTS** : SMAGUINE Dominique, DUVILLIER Benoît-Dominique, WILLET Catherine, ADOUENI Léon, SAUVAT Sandrine, GAILLET Gérard, BOUHOURS LOUEDEC Klervi, ALEXANDRE Valérie, BOSCHARD Frédéric, ESPOSITO Laetitia, TONIAL Sylvie, POUSSON Fanny.

**ABSENTS EXCUSES :**

Monsieur TRABELSI Daniel qui a donné à Madame ALEXANDRE Valérie  
Monsieur MARTIN Philippe qui a donné pouvoir à Madame SAUVAT Sandrine  
Monsieur GOMIS Pierre qui a donné pouvoir à Monsieur SMAGUINE Dominique  
Monsieur ROBERT Bruno qui a donné pouvoir à Monsieur DUVILLIER Benoît Dominique  
Madame LHOMME Louisette qui a donné pouvoir à Monsieur ADOUENI Léon  
Madame THIMOTHE Ketty qui a donné pouvoir à Madame BOUHOUR LOUEDEC Klervi  
Madame MASSAU Fatima qui a donné pouvoir à Madame TONIAL Sylvie

**ABSENTS :**

Madame HAMARD Angèle  
Madame ZITO Josette  
Madame BOULE Annie  
Monsieur LUKUNGA Joseph

**Secrétaire de séance** : Madame BOUHOURS LOUEDEC Klervi

**OBJET : FIXATION DES TAUX D'AMORTISSEMENT POUR LE BUGET COMMUNAL**  
A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir les propositions de durée d'amortissement ci-dessous actés.

**Immobilisation incorporelles**

- Logiciels Amortissement de 2 ans

**Immobilisation corporelles**

- Voitures
- Camions et véhicules industriels
- Mobilier
- Matériel de bureau électrique ou électronique

**Proposition pour la Ville**

Amortissement de 5 à 10 ans	10 ans
Amortissement de 4 à 8 ans	08 ans
Amortissement de 10 à 15 ans	10 ans
Amortissement de 5 à 10 ans	10 ans

Accusé de réception préfecture  
060-216004945-20231007-2023-50-DE  
Date de réception préfecture : 21/10/2023

– Matériel informatique	Amortissement de 2 à 5 ans	05 ans
– Matériels classiques	Amortissement de 6 à 10 ans	06 ans
– Coffre-fort	Amortissement de 20 à 30ans	30 ans
– Installations et appareils de chauffage	Amortissement de 10 à 20 ans	20 ans
– Appareils de levage-ascenseurs	Amortissement de 20 à 30 ans	30 ans
– Équipements de garage et ateliers	Amortissement de 10 à 15 ans	10 ans
– Équipements des cuisines	Amortissement de 10 à 15 ans	10 ans
– Équipements sportifs	Amortissement de 10 à 15 ans	15 ans
– Installations de voirie	Amortissement de 20 à 30 ans	20 ans
– Plantations	Amortissement de 15 à 20 ans	20 ans
– Autres agencement et aménagements	Amortissement de 15 à 30 ans	20 ans
– Bâtiments légers, abris	Amortissement de 10 à 15 ans	15 ans
– Agencement et aménagement de bâtiment	Amortissement de 15 à 20 ans	20 ans
Installation Electriques et téléphoniques		

A noter que les biens de faible valeur comptabilisés à l'actif seront amortis sur une année (inférieur à 500 €).

Faît et délibéré le 7 Octobre 2023

Pour extrait certifié conforme

Le Maire, Dominique SMAGUINIS

